

Bilan de l'année villecresnoise 2008 : **une vérité qui dérange...**

En mars dernier la nouvelle municipalité nous avait promis un Villecresnes différent. Alors que l'année s'achève qu'en est-il exactement ? Il nous a semblé nécessaire de faire un point sur les travaux réalisés au cours de l'année 2008 tant par la municipalité précédente que par la municipalité en place.

Travaux réalisés ou engagés pendant l'exercice 2008 votés sous l'ancienne municipalité dirigée par Pierre-Jean GRAVELLE

• Social

- **Logements rue du Docteur Bertrand** (8 logements actuellement en finition) ;
- **Logements Allée du Culbuto** (12 logements individuels livrés début 2008) ;
- **Démarrage du programme de la Sablière** (36 logements) ;
- **Maison de retraite rue d'Yerres** (84 lits actuellement en finition) ;
- **Foyer résidence pour personnes en difficulté** (permis obtenu, démarrage imminent).

• Scolaire

- **Extension de l'école des Merles** ;
- **Remplacement des ouvrants et vitrages du groupe scolaire d'Attilly.**

• Voirie

- **Rénovation du parking Léonard de Vinci** ;
- **Construction, rénovation chaussée et réseaux** rue des Mardelles, rue du Quartier, chemin des Closeaux, rue des Jubennes, entre autres.

• Divers

- **Ravalement de la bibliothèque** ;
- **Rachat des tennis** de la Poste au Bois d'Auteuil (en cours) ;
- **Reprise du service de la piscine** ;
- **Pose d'une antenne SFR** ;
- **Reconstruction du club house** du tir à l'arc ;
- **Assainissement** Allée des Chênes et sentier des Plantes (réalisé par le SIARV) ;
- **Liaison verte le long du Réveillon** (réalisée par le SIARV).

Travaux engagés ou réalisés par la nouvelle municipalité

- **Potelets généralisés** sur les trottoirs de la commune ;
- **Dos d'âne** rue du Lieutenant Dagorno ;
- **Parking** devant le collège de la Guinette.

A la lecture de ce qui précède l'on voit que la quasi-totalité des travaux réalisés en 2008 sont le fait de la municipalité précédente... l'actuelle municipalité vivant sur les acquis du précédent mandat.

Mais ce n'est pas tout...

La nouvelle municipalité a repris à son compte plusieurs idées proposées par le groupe Ensemble Pour Villecresnes, pendant la campagne électorale :

- Mise en place d'un service de propreté ;
- Mise en place d'un service de fêtes et festivités ;
- Mise en place de deux agents de sécurité motorisés ;
- Création d'un "city stade".

Nous sommes curieux de voir quelles seront au cours des prochaines années les réalisations effectives de cette équipe menée par le nouveau maire, qui, selon son habitude lance de nombreuses et coûteuses études (plan de circulation, audit des bâtiments, maison de la petite enfance, optimisation de la comptabilité,..) et tente de nous faire croire qu'une alliance avec les socialistes (ses opposants d'hier) peut fonctionner.

Même si pour nous, qui représentons à présent l'opposition, il est difficile d'exister et de nous faire respecter : manque de réunions, décisions prises sans concertation, accès réglementé à la mairie, nous restons présents et vigilants et ferons tout notre possible pour conserver l'âme de village à notre commune et qu'il y fasse toujours bon vivre.

www.ensemblepourvillecresnes.com courriel : epv2008@orange.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Vos élus municipaux d'Ensemble pour Villecresnes



**Pierre-Jean
GRAVELLE**



**Martine
SJDIN**



**Gérard
GUILLE**



**Philippe
ARGENTIN**



**Jeannine
MAILLET**



**Christian
FOSSOYEUX**

Bulletin d'adhésion EPV pour l'année 2009

- Nom :
- Adresse :
- Téléphone : (fixe)
- Adresse électronique : @
- Domaine d'activité professionnelle ou de compétence :
- Prénom :
- Portable :

- Membres actifs ou adhérents
- Co-adhérents (conjoint ou enfants)
- Membres bienfaiteurs
- Membres donateurs
(Personnes, associations ou entreprises qui versent une aide à l'association)

Montant : 15 euros par année
Montant : 10 euros par année
Montant minimum : 50 euros par année
Montant libre

Règlement par chèque à l'ordre de l'Association «Ensemble Pour Villecresnes» (Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901) à renvoyer à l'adresse suivante : EPV 4 B rue du Réveillon – 94440 Villecresnes